

Article

« Pierre-Guillaume Péan 1743-1817 »

Philippe Labelle

Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 2, n° 1, 1948, p. 53-58.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/801428ar>

DOI: 10.7202/801428ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

PIERRE-GUILLAUME PÉAN

1743-1817

Cet article a pour but de jeter un peu de lumière sur un personnage énigmatique qui, seul, a porté le nom de Péan au Canada sous le régime anglais, et qui a joué un rôle social important dans un canton alors éloigné de notre histoire régionale, la Seigneurie Blainville.

LES PEAN — L'histoire des deux Péan, père et fils, Jacques-Hugues, sieur de Livaudière (1682-1747) et Michel-Jean-Hugues, sieur de Saint-Michel (1723-1782), est bien connue. Le père est un militaire de belle carrière que l'on trouve à Frontenac, à Chambly, à Détroit et à Québec. Le fils vit le jour à St-Ours-sur-Richelieu. « Il était plutôt né commerçant » selon un Mémoire du Canada. Cf. LEJEUNE — *Dictionnaire historique*. Mû par l'appât de l'argent il deviendra un affidé de Bigot. — Ses spéculations scandaleuses sur la misère de la colonie, ainsi que les aventures de son épouse dans la haute société québécoise, ont fait au nom de Péan une triste renommée dans les annales de la fin du régime français.

Pierre-Guillaume Péan dont nous parlons, doit être, je crois, le fils de l'un ou de l'autre, du second plus vraisemblablement. Il naquit en 1743 ou 1744, si l'acte de sépulture conservé dans les registres de Ste-Rose est exact. Laissé comme une épave derrière le navire qui ramenait les Péan et leur fortune dans la vieille France, ce Guillaume sans avoir fut recueilli par la famille Hertel-Blainville. Était-ce un parent ou simplement un protégé de cette famille? Mystère qu'il est d'ailleurs inutile de scruter.

A BLAINVILLE—Après la mort de Mme Jean-Baptiste Céloron de Blainville, survenue à Montréal le 30 juillet 1769, ses deux filles, Thérèse, épouse de Jacques-Marie Nolan-Lamarque, et Marie-Hypo-

lite, mariée depuis 1758 à Louis-Hugues Hertel de Chambly, vinrent s'établir dans leur seigneurie, qui comprenait le territoire de Ste-Thérèse et de St-Janvier, dans le comté de Terrebonne actuel. Les Hertel-Blainville s'établirent à Rosemère, à l'endroit où se trouve exactement aujourd'hui le pont du Pacifique Canadien. C'est dans ce foyer sans enfants que nous trouvons Pierre-Guillaume Péan, qui fut au service des seigneurs pendant quarante ans, leur commensal de tous les jours... « l'agent » de Monsieur Hertel selon l'expression du Notaire Chatellier de Ste-Thérèse. Dès lors l'histoire de ce gentilhomme se confond avec celle de son maître, le Sieur Hertel. Cf. *Histoire de Ste-Thérèse de Blainville* (1940), p. 57. Nous le trouvons partout dans les actes publics : à St-Eustache, à Ste-Rose, à Ste-Thérèse, signant immédiatement après les seigneurs « P^{re} G », ou « P^{re} G^{lme} Péan » d'une main alerte et sûre... une signature pas banale, paraphée à profusion.

A la Société historique de Sainte-Thérèse nous avons authentiqué plusieurs de ses écrits qui révèlent chez lui une formation intellectuelle très poussée pour l'époque. Calligraphie qui se complait à écrire et serait une belle leçon pour bien des professionnels d'aujourd'hui ; orthographe à peu près impeccable en ce temps-là. De quelle école venait-il ? où avait-il étudié ? au Canada ?.. en France, peut-être ? C'est un plaisir encore de relire aujourd'hui ce qui nous reste de ce scribe, teneur de livres modèle des temps jadis.

LISTE DES HABITANTS DE LA SEIGNEURIE DE M^r LOUIS HERTEL — C'est un document inédit, le plus précieux, je pense, pour l'histoire régionale que nous ayons aux archives de la Société historique de Ste-Thérèse. Il est sûrement de Pierre-Guillaume Péan. Nous sommes au temps où la seigneurie Blainville était encore indivise, donc avant 1791, probablement en 1780, alors que les seigneurs procédèrent à des accords réciproques et se partagèrent les censitaires de façon arbitraire, indifféremment, à l'ouest et à l'est de la route nationale actuelle des Laurentides. C'est dommage que nous n'ayons pas le complément pour les censitaires des Lamarque... nous aurions alors le terrier complet de la seigneurie à ses origines.

ANALYSE DE CE DOCUMENT — Il nous révèle tout d'abord que toute la seigneurie où à peu près, sauf les côteaux St-Louis, était

conçédée, et uniquement à des Canadiens français... une fondation homogène, totalement française, vingt ans après Wolfe et Murray ! — C'est un cadastre exact qui nous permet de localiser, de l'est à l'ouest, les terres des premiers colons du bas de la grande Côte (Rosemère), de la Côte Sud de la rivière « au Chien » (sic), et du sud de la rivière Mascouche, à St-Janvier. Grâce à ce document, nous avons pu localiser avec certitude le domaine seigneurial de Louis Hertel et confirmer des vestiges de tradition orale.

Avec ce guide en main nous pourrions suivre M. le curé Perrault de St-Eustache en visite de paroisse et saluer spécialement certains colons, ancêtres de prêtres, d'hommes politiques, d'artistes, d'industriels et d'agriculteurs qui ont fait souche et ont essaimé au pays et à l'Étranger : à la grande côte, Claude « *Chaplau* », l'ancêtre de l'Honorable Adolphe Chapleau, premier ministre de la province de Québec en 1880, Augustin « *Mathe* » (sic), Nicolas *Légaré* et André *Gratton*; à la Côte sud : Antoine *Valiquet*, Charles *Dubois*, Joseph-Paul *Desjardins*, Jean *Yon* (Dion), François et Antoine *Fillion*; enfin, à St-Janvier, Michel et Joseph *Alarie* etc.

Ce livre de comptes de secrétaire-trésorier établit de façon méticuleuse les dimensions des concessions en arpents, le taux, séparément, des rentes et du cens, et le produit des cens et rentes en blé et en argent à l'extrême droite, dans un ordre parfait. J'y ai trouvé que mes ancêtres devaient payer treize livres et un sol de rentes, plus 10 sols pour le cens, soit un total de 13 livres et 11 sols — pas de redevances en nature; à la grande côte il n'y avait qu'un censitaire qui devait un minot et demi de « blé », plus les redevances en argent. Dans les autres côtes, il y a presque toujours redevances en argent et en nature. J'ignore la raison de cette différence.

Un expert pourrait établir en monnaie actuelle les redevances annuelles dues au seigneur Hertel; j'ai trouvé pour ma part qu'il avait droit à 115 minots de blé — qui devaient rentrer tous les ans à la St-Remi, soit le 1er octobre; toutes les concessions par devant notaire fixaient en effet à cette date la rentrée des rentes. Voilà ce que j'ai pu voir, avec un peu d'imagination, en marge de ce vieux document: la visite de paroisse et la rentrée des rentes — et pour le plaisir que j'en ai ressenti, j'exprime toute ma gratitude au Sieur Pierre-Guillaume Péan.

Nous avons découvert aussi deux lettres officielles rédigées par le même auteur avec une plume enrubannée, en tenue des dimanches. La première était adressée à Mgr Hubert, évêque d'Aylmire, coadjuteur de Québec; elle est conservée aux archives de l'Archevêché de Montréal. C'était au temps de la première querelle du site de la future église de Ste-Thérèse, entre 1785 et 1789 — Le Seigneur Hertel bataillait pour une église et un village en bordure de la rivière Jésus. Il est regrettable que cette requête contienne une insinuation malveillante contre le curé Perrault, mandataire de l'Ordinaire en cette affaire. « *Monsieur Perrot curé de la Rivière Duchêne aurait, dit-on? commis une personne pour aller de maison en maison recueillir des voix à fin d'engager ses habitants à faire construire le dit presbytère à son désir (à la Rivière au Chien)* ». — De qui est cette impertinence maladroite? du signataire, Hertel Chambly? ou du secrétaire, Péan? des deux à la fois probablement. — Mgr Hubert répondit sèchement au verso même de la lettre, le 29 février 1788: « *C'est Monseigneur l'évêque de Québec qui a assigné la Rivière-au-Chien dans la Seigneurie de Blainville pour le lieu de l'église, en réponse à une requête que vous avez signée vous-même. Je ne puis défaire ce qu'il a fait, surtout ayant vu par moi-même que cette place est la plus propre pour une église, étant plus au centre des habitants* ».

Le presbytère-église s'éleva à la rivière au Chien et fut béni par le curé Perrault, le 15 octobre 1789, en la fête de Sainte-Thérèse. Le Seigneur et « son agent » furent de la fête avec Madame Blainville-Lamarque, et tous signèrent avec le curé Perrault cet acte peu banal qui figure au registre des baptêmes, mariages et sépultures, dans les archives de St-Eustache.

M. l'abbé François Hébert fut le premier curé de Ste-Thérèse. Une enquête générale se faisait alors dans toute la province à la demande du gouverneur, Lord Dorchester. Il est réconfortant de voir cette fois la collaboration entre le presbytère et le manoir, les seigneurs et le curé. Le secrétaire de M. Hertel, de sa plus belle plume, adressa à Monsieur Hugh Findlay, président du Comité à Québec, le « Rolle » de Ste-Thérèse; il fit en même temps, au nom du seigneur, un bel éloge du jeune curé de Blainville. M. Lionel Bertrand député de Terrebonne aux Communes, a exhumé aux archives d'Ottawa et fait photographier cette pièce savoureuse. C'est la seconde lettre dont j'ai parlé tout à l'heure; en voici la teneur:

Blainville, 26 avril 1790

Monsieur

Je me suis joint avec Mr. le Curé le 23 du présent moy, aussitôt que j'ai eu reçu vos lettres, et j'ay exactement procuré à ce Mr. tout ce qui peut dépendre de moy pour satisfaire au désir de son Execlence, et je puis vous dire avec sincérité que ce Mr. c'est donné toutes pennes possibles à ce sujet. ayant commancé notre Rolle le 23. Nous vous l'envoyons le 26

J'ay l'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble et
très obéissant serviteur

à Monsieur
Monsieur Hugh Finlay
Président du Comité
à Québec.

Hertel CHAMBLY

LES DERNIÈRES ANNÉES DE PIERRE-GUILLAUME PÉAN — Le 7 avril 1810 Mme Blainville-Hertel décédait à Rosemère; dans son testament rédigé la veille par le Notaire Chatellier, elle n'avait pas oublié le vieux serviteur: « *Donne et lègue la dite testatrice à Sieur Louis Hugues Hertel de Chambly son cher et bien aimé époux tout ce qui lui appartiendra après sa mort... etc, l'instituant son légataire un-iversel, à la charge néanmoins d'avoir autant que faire se pourra les mêmes soins et égards pour Sr Pierre-Guillaume Péan qu'on a eu pour lui dans sa maison jusqu'à ce jour* ».

Un mois plus tard, soit le 12 mai 1810, le Sieur Hertel, miné par l'âge et les infirmités, — il était aveugle et âgé de 80 ans — cédait sa terre et ses biens à son neveu le Notaire Nicolas Montent de Ste-Rose par donation entre vifs... « *à la charge par ledit donataire ainsi qu'il s'oblige d'avoir bien soin dudit Sr donateur, durant sa vie, lui procurer les secours nécessaires à une personne de son âge & avoir beaucoup d'égards pour sa personne, et encore à la charge par le dit donataire de nourrir à son pot et feu comme lui-même le Sr Pierre Guillaume Péan, le loger, chauffer, éclairer et l'entretenir de hardes convenablement à son état, et, sa vie durant, à commencer ces dites charges en sa faveur après le décès dudit sieur Hertel donateur & à continuer jusqu'au décès dudit Sr Péan, temps auquel le tout sera fini, amorti et consolidé au fonds et propriété dudit donataire* ».

Le neveu traversa à Rosemère avec sa famille, ouvrit son étude de notaire dans le manoir, et l'oncle vécut encore sept années. C'était un

nouveau foyer. Le Sieur Péan continua-t-il à y résider? Pouvait-il se prévaloir de beaucoup d'avantages auprès de Montent avec la restriction, « à commencer ces dites charges en sa faveur après le décès du dit Sieur Hertel? » Son acte de décès qui nous le présente comme « un commerçant, de présent domicilié en la paroisse de Ste-Thérèse », laisse planer toutes les conjectures sur les dernières années du pauvre gentilhomme.

UNE FIN TRAGIQUE.—Les registres de Ste-Rose réservaient au chercheur une nouvelle laconique et une bien pénible surprise. Deux mois après la mort du Seigneur Hertel, décédait à son tour le Sieur Pierre-Guillaume Péan. Voici l'acte de sépulture :

S. 36
Sieur
Guillaume
Pierre
péan

Le vingt juillet mil huit cent dix-sept par nous curé de cette paroisse soussigné a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse Le corps de sieur pierre péan Noyé le seize du présent et retrouvé le dix-neuf sur les attéragés de cette paroisse; agé de soixante treize ans, ci devant commerçant, de présent domicilié en la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainvil, furent présents le Capitaine Antoine Charest et Joseph Marie Cherrier soussignés de ce requis sui' L'ord^{ce}.

Antoine Charest

J. M. Cherrier

Belair ptre

CONCLUSION — Ce Pierre-Guillaume Péan, sans naissance, sans famille, sans fortune, pauvre, nécessiteux peut-être à la fin, oublié depuis longtemps, ne serait-il pas tout de même de tous ceux qui portèrent son nom, celui qui a le plus fait pour édifier la Nouvelle-France, l'agrandir et faire rayonner jusqu'au « *Pays Fin* » la civilisation française en route vers nos Laurentides ?

Philippe LABELLE, L.L.L.

de la Société historique de
Sainte-Thérèse-de-Blainville.